



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-Seine

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VEGRE

Le 28/03/2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt-heure heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Brigitte LAUVAUX, Florence LION, Thierry LENNE, Éric DEHAYNIN, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Étaient absents excusés représentés : Guy LEBAS pouvoir donné à Brigitte LAUVAUX, Jean-René TANCREDE pouvoir donné à Josette JEAN, Angélique BURIDAN pouvoir donné à Thierry LENNE, Isabelle HORSTMANN pouvoir donné à Florence LION, Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Alain FERRAND.

Était absent excusé non représenté :

Était absent non excusé non représenté : Gaëlle BELFORT, Loïc DE LA RIVIERE.

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Celui-ci est adopté à la majorité 9 voix pour, 1 abstention de Mme Lauvaux et 3 voix contre de MM Ferrand et Blairon (pouvoir à M. Ferrand) et Mme Verger

FINANCES

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Madame le Maire informe que préalablement au vote du Budget Primitif 2024 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023 hors restes à réaliser et comptes d'emprunts (chapitre 16).

A savoir :

⊗ Budget 2023 – Dépenses d'investissement :	303 318.05€
⊗ Ouverture de 25% des dépenses d'investissement 2024 :	75 829.51€

Réparties comme suit :

⊗ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	10 000.00€
⊗ Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	65 829.51€

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré la majorité 12 voix pour, 1 voix contre de Mme Verger,

AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans les limites des crédits ci-dessus dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE LA POTERIE – RD63

Madame le Maire rappelle que plusieurs expériences ont été menées sur la rue de la Poterie pour faire ralentir les véhicules qui circulent sur cette voie. Un premier système de ralentissement à base d'îlots de déportation n'avait pas été concluant.

Un deuxième essai a été réalisé avec des feux à récompense. Celui-ci s'est avéré efficace.

Il convient également de réaménager la circulation piétonne sur cette rue.

Les services d'Ingénierie ont travaillé sur ces deux projets concomitants et nous ont transmis un dossier pour lequel il convient de solliciter une subvention sur le programme d'aides aux communes VRD 2023-2026 au titre du volet de la sécurité routière.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du dossier de demande de subvention.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier et de délibérer sur la demande de subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à demander l'ensemble des subventions nécessaires à la bonne instruction et réalisation de ces travaux,

APPROUVE l'ensemble des aménagements résultant de l'étude de sécurité,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, réseaux divers et sécurité routière sur RD (VRDSR), La subvention s'élèvera à 175 000€ H.T. soit 70% du montant des travaux subventionnables de 250 000€ HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux (ou l'étude de sécurité routière sur RD) figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part de dépense restant à charge qui sera imputée au compte 2315

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Par délibération n°147/2023 en date du 7 juillet 2023, le Conseil Municipal souhaitait solliciter le Conseil Départemental des Yvelines pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour la reprise des marquages au sol et de la signalisation verticale et horizontale.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune s'est vu attribuer une subvention pour ces travaux d'un montant de 40 000€.

ADMINISTRATIF

FIN DE BAIL DE LA MAISON DES HIRONDELLES

La locataire de la Maison des Hironnelles a souhaiter résilier son bail. Elle quittera les lieux au 14 février 2024.

URBANISME

LOI APER

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, crée de nouveaux outils de planification, les « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ».

La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe ainsi comme objectif une part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de 33 % en 2030 contre 16 % au niveau national en 2018 (et seulement 1 % dans les Yvelines).

Pour atteindre cet objectif, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi APER », crée de nouveaux outils de planification, les « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables », dont la définition s'appuiera sur les propositions des maires et présidents d'EPCL.

Concrètement, il s'agit de définir une ou plusieurs zones pour chaque type d'énergie renouvelable (solaire électrique, solaire thermique, éolien terrestre, géothermie, biogaz, etc.), correspondant à des secteurs précis (et non à des bâtiments). La définition de ces zones ne préjuge en rien de la réalisation du projet, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, protection du patrimoine, etc.). Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone pourra profiter d'une procédure d'instruction raccourcie.

Les propositions des communes devront faire l'objet d'une concertation avec les habitants, selon un format laissé à votre libre initiative. Les porteurs de projets seront ainsi incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet.

Afin d'aider les communes à proposer des zones d'accélération pertinentes, le Cerema et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ont mis en ligne un portail cartographique des énergies renouvelables (<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-ent>). Il s'agit d'une version bêta qui est régulièrement mise à jour. Ce dernier publie notamment des données cartographiques sur les potentiels d'énergies renouvelables disponibles au niveau des territoires, les installations existantes et les capacités installées, ainsi que les réseaux de transport et de distribution.

La Préfecture des Yvelines a confirmé que seul un état d'avancement était attendu au 31 décembre 2023.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'informer la Préfecture des Yvelines que le dossier sera examiné lors d'une réunion au cours du 1^{er} trimestre 2024.

SYNDICATS

SIVOM A.B.C.

COMPTE-RENDU DU 1^{ER} CONSEIL D'ECOLE

Mme Lauvaux, Présidente du SIVOM ABC rapporte les points abordés.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2023

Mme Lauvaux, Présidente du SIVOM ABC fait un bref compte-rendu des points abordés lors du comité syndical.

Affaires générales

- 1- Délibération portant sur l'attribution du Marché de restauration scolaire à renouveler au 01/01/2024

- 2- Délibération relative aux missions du service de médecine du travail du Centre interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour le SIVOM,
- 3- Délibération portant sur l'ajout de tarifs à destination des associations extérieures (autres que locales ABC) pour la location de la salle polyvalente,
- 4- Modification de la Délibération ABC 2022-12/06 - Annexe 1 du RIFSEEP portant sur les plafonds applicables par cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des animateurs territoriaux sans logement à titre gratuit,
- 5- Délibération portant sur l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2024 : permet de disposer de 25% des dépenses en investissement du budget 2023 avant l'ouverture des crédits 2024.
- 6- Décision modificative portant sur un transfert de crédit entre chapitres de la section de fonctionnement,
- 7- Délibération portant sur la consommation d'eau dans le cadre de l'acquittement par le gardien des charges locatives du logement de fonction suivant l'article 2 de l'arrêté 2021-21 relatif à la concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service,
- 8- Délibération portant sur la taxe ordures ménagères dans le cadre de l'acquittement par le gardien des taxes liés à l'occupation du logement de fonction suivant l'article 2 de l'arrêté 2021-21 relatif à la concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service,
- 9- Information sur la volonté de remplacer les rideaux occultant et de repeindre les 3 classes de l'école d'Adainville en 2024
- 10- Information sur une demande de l'Inspection de l'Education Nationale de participation financière par notre syndicat pour l'achat de tests psychologiques WISK 5 pour les professionnels du RASED (Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté),
- 11- Information sur la volonté de Madame La Présidente du SIVOM ABC de trouver une solution pour les quelques familles concernées par le paiement obligatoire de la garderie pour leur enfant imputable au circuit de transport scolaire,
- 12- Questions diverses

Assainissement

- 1- Présentation du RAD 2022,
- 2- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022,
- 3- Taxe d'assainissement 2024,
- 4- PFAC 2024,
- 5- Questions diverse

SEY

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022

La présentation du présent rapport d'activité est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

SILY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du dernier comité syndical au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Election d'un assesseur,
2. DM1,
3. Rapport d'activité 2022,
4. passage à la nomenclature M57,
5. Prime de pouvoir d'achat,
6. Ouverture crédits d'investissements 2024 par anticipation,
7. Informations et questions diverses.

Il est également présenté le rapport d'activité 2022 ainsi que le compte administratif 2022.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport et ceux-ci sont à disposition en Mairie.

CCPH

POINT SUR LE CONSEIL DES MAIRES EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2023

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil des Maires au cours duquel les points suivants ont été abordés :

- ⊗ Avis sur le SDRIF-E,
- ⊗ Mise en œuvre de la loi APER du 10 mars 2023 sur les zones d'accélération des énergies renouvelables,
- ⊗ Décentralisation de la police de la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2024,
- ⊗ Point sur l'avancement du partenariat avec Energies solidaires,
- ⊗ Le compostage au 1^{er} janvier 2024,
- ⊗ Questions diverses

RAPPORT C.L.E.C.T.

Madame le Maire présente brièvement le rapport C.L.E.C.T. Chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport et celui-ci est à disposition en Mairie.

RAPPORT D'ACTIVITE

Madame le Maire présente brièvement le rapport d'activité.

P.C.A.E.T.

Madame le Maire présente l'avancée du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

A ce jour, ont été réalisés l'adoption du diagnostic territorial en COPIL le 10 mai 2023 ainsi que la validation de la stratégie territoriale construite autour de 6 thématiques lors du COPIL du 19 octobre 2023.

5 ateliers ont eu lieu afin de définir les plans d'actions dans une démarche de concertation autour des axes stratégiques, des actions à mener et des acteurs à impliquer.

La version projet du PCAET devrait être présentée à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- ⊗ Tags : le tribunal a condamné le tagueur à 25 ou 85h de travaux intérêt généraux pour réparation des dégâts occasionnés,
- ⊗ Nous vous Ensemble : Le Tribunal annule la décision implicite de la Commune pour ne pas avoir publié l'intégralité de l'article proposé par le groupe d'opposition de M. Ferrand à l'été 2021 dans le bulletin d'information et condamne la Commune à verser aux requérants la somme de 800 € au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 03/10/2023

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
SCI RACCORD	Moulin de la Chesnaye	Création piscine et local technique + modification de clôture	ACCORDÉ
LAMARQUE	4, route de la Cavée – Lot B	Maison individuelle	ACCORDÉ
LUGAND	19, rue des Brières	Réhabilitation maison, démolition annexes, extension	EN COURS

BASTOL	16 bis, route de la Cavée	Maison individuelle	EN COURS
SNC CHASSE	Le Rouvray	Réhabilitation corps de ferme, modif percement, construction niveau	EN COURS
MAIRIE DE CONDÉ SUR VESGRE	1,rue de la Fontaine St Germain et 18, rue de la Vesgre	Réhabilitation de logements	EN COURS
REBOUL	16 bis, route de la Cavée	Maison individuelle	EN COURS

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

ANNULATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
SCI DOMAINE LA CHESNAYE	La Chesnaye	Rénovation bâtiments existants et hangar, création piscine	ANNULÉ
REBOUL	16 bis, route de la Cavée	Maison individuelle (changement constructeur)	ANNULÉ

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
LE GARS	14, rue de la Vesgre	Création ouverture vélux + 2 fenêtres sur pignon nord	ACCORDÉ
AUCHÉ	8, rue du Vieux Village	Rénovation de toiture et modification d'huisseries	ACCORDÉ
TEXEIRA CAMPELO	6, rue du Rohard	Mur en parpaing et abri de jardin	ACCORDÉ
MOUHEB	17, rue du Vivier	Mûr de clôture, portail, portillon, garage de 19m ²	EN COURS
ZANATO	10, rue de Poulampont	Clôture rigide en mitoyenneté	ACCORDÉ

BOUKELLALA	3, Clos des Vieux Chênes	Installation 12 panneaux photovoltaïques	ACCORDÉ
LODYGENSKI	38, rue de la Poterie	Remplacement de la clôture	EN COURS
LE LAURENT	1, chemin de la Noue	Installation d'un abri	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 4 octobre 2023 Au 14 décembre 2023	1 dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Secrétaire de séance
Florence LION



Le Maire
Josette JEAN

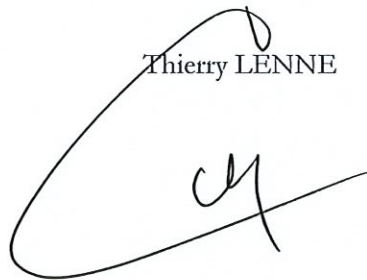


Éric DEHAYNIN

Brigitte LAUVAUX



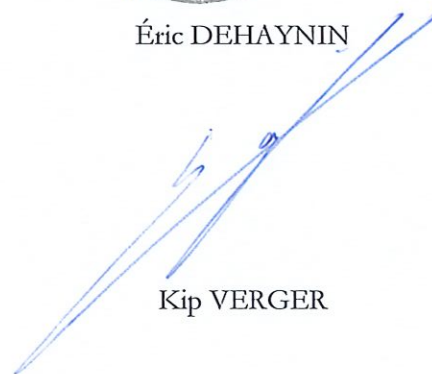
Thierry LENNE



Stephen BOUNDA



Alain FERRAND



Kip VERGER